

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_16-04-02

Séance du 5 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
37 titulaires 33 voix	5	2

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ELECTION DU BUREAU

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille seize, le 5 avril, à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU

Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU - Département Lozère
2. M. Guilhem SERIEYS – Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
3. Mme Marie-Laure MUGNIER- Département de la Haute-Loire
4. M. Raymond ABRIAL - Département de la Haute-Loire
5. M. Philippe DELABRE - Département de la Haute-Loire

Pouvoirs :

1. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
2. Mme Corinne BRINGER – Département de la Haute-Loire ayant donné pouvoir à M. Raymond ABRIAL

Étaient absents excusés :

1. Mme Aurélie MAILLOLS - Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
2. M. Michel FRANQUES – Département du Tarn
3. Mme Magali BESSAOU – Département de l'Aveyron
4. Mme Corine BRINGER – Département de la Haute-Loire
5. M. Daniel TONSON – Département de la Haute-Loire
6. M. Michel DECOLIN – Département de la Haute-Loire
7. M. Joseph FERRARA – Département Loire
8. M. Christian TEYSSÉDRE – Rodez Agglomération
9. M. Michel GANTON – Rodez Agglomération
10. M. Luc FRANCOIS – Saint Étienne Métropole
11. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
12. M. Claude MEISSONIER – Communauté de Communes Cœur Lozère
13. Mme Régine BOURGADE – Communauté de Communes Cœur Lozère
14. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2016 048-253102446-20160412-DEB_16_04_02-AU

Assistaient également à la réunion :

1. Mme Sophie RODOLPHE - Rodez Agglomération
2. M. Jean-Luc FERRAND – Département du Rhône
3. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
4. M. Claude CHARDON – Office Interconsulaire des Transports et des Communications du Sud-Est
5. M. Olivier COLLON - Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental Lozère
7. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Département Lozère
8. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Département Lozère
9. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Département Lozère
10. M. Ludovic JAFFUEL – Département de la Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Élection du Bureau» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'élection du bureau se déroule sous la présidence du Président du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon :

- le bureau est composé d'un Président, de trois Vice-présidents et de trois autres membres,
- le Bureau est élu parmi les membres du Comité à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun mandat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,
- appel des candidatures pour connaître les élus souhaitant siéger au bureau :
 - 1^{er} vice-président,
 - 2^{ème} vice-président,
 - 3^{ème} vice-président,
 - 3 autres membres du bureau.
- enregistrement de la ou des candidatures pour chaque poste du bureau,
- une fois les candidatures enregistrées, il est procédé à un passage avec l'urne pour récupérer les bulletins, puis dépouillement et annonce du résultat du vote pour chaque poste de vice-président et les trois autres membres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon et notamment l'article 7,
Vu la décision du n°1-2016 du 29 mars 2016 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 29 mars 2016,**

ARTICLE 1

Constate, dans les conditions définies ci-dessus, après l'enregistrement des candidatures pour chaque poste :

1 ^{er} vice-président	Monsieur Jean-Luc GIBELIN Région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
2 ^{ème} vice-présidente	Madame Marie-Laure MUGNIER Département de la Haute-Loire	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
3 ^{ème} vice-président	Monsieur Christian TEYSSÉDRE Communauté d'agglomération du Grand Rodez	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
3 autres membre du bureau	Monsieur Jean-Luc DA PASSANO Métropole de Lyon	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
	Monsieur Jean-Michel LATTES Ville de Toulouse	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
RF PREFECTURE DE MEND	Monsieur Georges ZIEGLER Département de la Loire	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2016
048-253102446-20160412-DEB_16_04_02-AU

ARTICLE 2

Déclare

- **Monsieur Jean-Luc GIBELIN, 1^{er} vice-président**
- **Madame Marie-Laure MUGNIER, 2^{ème} vice-présidente**
- **Monsieur Christian TEYSSÈDRE, 3^{ème} vice-président,**
- **Messieurs Jean-Luc DA PASSANO, Jean-Michel LATTES et Georges ZIEGLER, membres du bureau.**

Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;

Le Président
AXE SUD
TOULOUSE MASSIF
LYON CENTRAL
Laurent SUAU

SYNDICAT MIXTE
d'ETUDES et de PROMOTION
de l'AXE TOULOUSE - LYON

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2016 048-253102446-20160412-DEB_16_04_02-AU